

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32312**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) GroupeXI Métiers du bois et de l'ameublement - Classe 4: Sculpture sur bois

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234v Décoration, marquetterie et sculpture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités visées :

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du sculpteur sur bois avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de la création et la restauration de meubles anciens ainsi que des éléments de décoration ou la création de sculptures ou d'ornements et des créations personnelles.

Elles nécessitent la maîtrise deux types de travaux comprenant l'ornement qui consiste à sculpter sur une surface plane, des motifs et des reliefs en retirant de la matière et la technique, dite en ronde bosse qui est souvent associée à des créations de figuratives.

Le sculpteur sur bois utilise différents matériaux tels que le bois ou la pierre (granit par exemple) et les modélise en fonction de ce qui est recherché par son donneur d'ordres (le client, le chef de chantier).

Les activités consistent à :

- Analyser le cahier des charges ;
- Réaliser les travaux préparatoires: dessins, modelages d'argile ou de plastiline, moulages en plâtre.
- Réaliser des dessins ou des croquis ;
- Choisir les matières, les outils, les accessoires ;
- Réaliser la fabrication des pièces à la main ou à la machine ;
- Réaliser les montages des pièces et réaliser des sous-ensembles ou ensembles ;
- Réaliser les finitions du bois (préparation du support, racler, poncer, passer les apprêts, peindre, teinter, vernir).

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Rassembler une documentation personnelle (planches, dessins, photos, documents en volume, bois anciens) dans le même esprit que la commande et se documenter en vue de la réalisation de la commande (visites musée, collection particulières, etc.) :

- Prendre des notes (croquis, assemblages, montages) ;
- Réaliser la composition d'un motif en fonction de la demande en maîtrisant la bonne cohérence entre l'étude et la sculpture ;
- Représenter à l'échelle adaptée un dessin conventionnel (ombre à 45° à gauche) de l'ensemble de l'œuvre avec une technique adaptée (crayon, sanguine, fusain, etc.) ;
- Mettre en œuvre à l'échelle demandée un modelage en terre ou en plastiline ;
- Analyser les éléments de composition, les découpes, les différents modelés du décor ;
- Choisir le bois et la qualité de sa mise en œuvre pour la commande donnée ;
- Réaliser des modelés, des découpes de qualité et la finition brute d'outil et vierge de tout traitement.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

Ouvrier hautement qualifié, Artisan, Artiste, Entrepreneur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2207 : Réalisation de meubles en bois

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent l'élaboration d'une œuvre concrète relevant du champ de la sculpture sur bois pour la réalisation de travaux liés au mobilier et à la décoration avec tous les moyens de fabrication mécanique et manuelle. L'œuvre fait apparaître les qualités de copiste dans les règles et caractère du style imposé, de conception, d'esthétique, de création et l'adaptation aux travaux de différentes échelles, volumes et modèles, du bas-relief à la ronde bosse.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.